



SEANCE DU CONSEIL

DU 28 JUIN 2022

DELIBERATION N° 2022-046

Objet : Modification des statuts du SMOYS

Rapporteur : M. FRAYSSE

Commission plénière :
20 juin 2022

Pièce(s) jointe(s) :
Nouveaux statuts du SMOYS.

Date de convocation :
22 juin 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	16
Votants	24

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-
préfecture le :

3 0 / 0 6 / 2 0 2 2

Publiée le :

0 5 / 0 7 / 2 0 2 2

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 28 juin à 19h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUETARD ; F. DA SILVA ; H. DAVY ; S. JAUBERTY ; H. KERIVEL ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. WITTERKETH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; M. POINSE.

Absents représentés :

D. DJENAIID donne pouvoir à H. KERIVEL ; I. DOGBO donne pouvoir à G. FRAYSSE ; B. ESTREMANHO donne pouvoir à F. DA SILVA ; C. ESTREMANHO donne pouvoir à C. BOUETARD ; A. FICHE donne pouvoir à P. WITTERKETH ; P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à I. LAFAYE ; E. ZUCCHINI donne pouvoir à S. JAUBERTY ; J-P. RICAUD donne pouvoir à C. CRUEIZE.

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) : S. BIBARD ; A. ELMESBAHI ; M. JARDAT.

Secrétaire de séance : C. MARTIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L5211-20,

VU l'arrêté inter préfectoral n°2019-PREF-DRCL-177 du 29 mai 2019 portant modification des statuts du Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine (SMOYS),

VU la délibération du comité syndical du SMOYS du 25 mars 2021 approuvant à l'unanimité la modification des statuts du SMOYS ;

Vu le projet de statuts, ci-annexé,

VU l'avis de la commission plénière du 20 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT que les collectivités membres du SMOYS doivent délibérer afin d'adopter la modification des statuts qui les fait évoluer d'une part pour permettre une équité de représentativité de chaque commune associée au territoire d'intervention du Syndicat et d'autre part pour élargir le champ de ses compétences, de manière à ce qu'il puisse agir pour le compte de ses collectivités membres et contribuer au mieux à la mise en oeuvre de la transition énergétique. A cette fin, le Syndicat se voit désormais autorisé à participer à la production d'énergie solaire, à la mise en place d'infrastructures de recharge Bio GNV, à participer au développement de la filière Hydrogène, à accompagner ses collectivités membres dans la maîtrise de leur demande d'énergie, à conduire pour leur compte les diagnostics de performance énergétique de leurs bâtiments publics, et à assurer des missions de conseil en matière d'économie d'énergie.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

ADOpte les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS)

MANDATE le Président du SMOYS pour solliciter Monsieur le Préfet de l'Essonne, afin d'arrêter les nouveaux statuts du SMOYS par arrêté préfectoral ;

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Villiers-sur-Orge, le 28 juin 2022

